



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 45369

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'inquiétude dont font part les organismes d'aide à domicile suite à la décision du conseil d'administration de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) de fixer le taux national horaire de l'aide ménagère à domicile à 78,20 francs au 1er janvier 2000. Ce montant ne leur paraît pas suffisant pour honorer les charges qui pèsent sur leurs services. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour assurer la pérennité de leur mission auprès des personnes dépendantes.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45369

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2546